



COMMUNIQUÉ
Paris, le 03/03/2025

VOIE DE COVOITURAGE SUR LE PÉRIPHÉRIQUE PARISIEN : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » LANCE LA PÉTITION EN LIGNE [AUTOMOBILISTES À PARIS, LA PEINE « CAPITALE »](#).

La voie réservée au covoiturage sur le périphérique parisien est entrée en vigueur ce lundi 3 mars 2025, à l'initiative de la Mairie de Paris. Désormais, seuls les véhicules transportant au moins deux personnes sont autorisés à circuler sur la voie de gauche du boulevard périphérique.

« 40 millions d'automobilistes » s'oppose fermement à cette mesure qui, bien que présentée comme une solution pour réduire la pollution et les embouteillages, s'avère être en réalité une peine supplémentaire pour les usagers. C'est pourquoi l'association invite aujourd'hui tous les usagers opposés à cette mesure à signer la pétition en ligne [Automobilistes à Paris, la peine « Capitale »](#).

Encore plus d'embouteillages et un risque majeur pour la sécurité routière

La mise en place d'une voie réservée au covoiturage s'est faite – à l'instar de très nombreuses mesures de mobilité prise par la Mairie de Paris – sans étude d'impact préalable, alors même que le boulevard périphérique est déjà saturé. Ainsi, plutôt que d'améliorer la fluidité du trafic, cette mesure risque au contraire de générer davantage de congestion et de créer une nouvelle forme de discrimination entre les automobilistes. Ceux qui ne peuvent pas covoiturer se retrouveront contraints de circuler sur des voies encore plus encombrées, au détriment de leur temps et de leur confort.

« La création d'une voie réservée au covoiturage n'entraînera qu'une augmentation des embouteillages sur les autres voies et aggraverà à coup sûr la situation déjà dramatique du périphérique. Il est irresponsable de vouloir appliquer une politique de restriction sans réfléchir à ses conséquences sur la vie quotidienne des Franciliens, qui dépendent de cet axe majeur pour se déplacer. Par ailleurs, que se passera-t-il en cas de panne ou d'accident sur l'une des voies de circulation classique, alors que la voie de covoiturage sera vide ? La tentation pour les usagers piégés dans les embouteillages d'emprunter la voie de gauche sera bien compréhensible, mais risque de générer de l'insécurité », alerte Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Accompagner le développement de la pratique du covoiturage

Si le covoiturage a gagné en popularité ces dernières années, ce mode de déplacement visant à mutualiser les trajets réalisés par les automobilistes n'est pas une solution accessible à tous. De plus, c'est un changement d'habitude de la part des usagers qui doit être accompagné par les Pouvoirs publics :

« Le covoiturage peut être une solution intéressante pour les usagers dont les trajets habituels sont compatibles en termes d'horaires, d'itinéraires... Mais il faut que les

responsables des politiques publiques de transport prennent conscience que cela engendre beaucoup de contraintes, et que ces efforts consentis de la part des usagers soient récompensés, notamment par une rétribution financière. Sans quoi cela ne conviendra à personne et l'on ira droit à l'échec », estime Pierre Chasseray, délégué général de l'association.

Enfin, « 40 millions d'automobilistes » dénonce le manque de concertation et de transparence concernant cette mesure : l'association estime que les usagers du périphérique n'ont pas été suffisamment informés des objectifs, des modalités d'application ni des impacts réels sur leur quotidien. Cette décision unilatérale impose une contrainte supplémentaire à des millions de citoyens sans aucune alternative concrète pour compenser les désagréments engendrés.

C'est pourquoi l'association « 40 millions d'automobilistes » lance la pétition en ligne [Automobilistes à Paris, la peine « Capitale »](#) et appelle tous les usagers opposés à la mesure à se porter signataires.

